

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01-07-2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusée : Christhie MARTINEZ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'achat de terrain** :

Le GAEC « La Chabra Negra » nous a fait parvenir une demande d'achat de terrain. Concernant la parcelle cadastrée C 100. Cette parcelle est constituée pour environ un tiers de terre et deux tiers de taillis.

Après délibérations, et le retrait de Marie Van Den Berghe, le conseil décide à l'unanimité d'accepter le principe de la vente et fixe le prix à 1000 euros, les frais annexes étant à charge de l'acheteur.

- **Indemnité de conseil et de budget du trésorier** :

Comme chaque année le trésorier nous a fait passer le calcul pour ses indemnités facultatives auxquelles il peut prétendre, soit 45.73 € pour l'indemnité de budget et 350.35 € pour l'indemnité de conseil.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'accorder 45.73 € pour son indemnité de budget.

- **Achat du copieur : examen des propositions** :

Nous avons deux propositions concernant le copieur :

- Société Dumonteil à 2 950 € HT avec un contrat pour la copie noire à 0.0035 €
- Société Toshiba à 3 290 € HT avec un contrat pour la copie noire à 0.004 €

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de retenir la société Dumonteil.

- **Projets de demandes de subventions** :

Les demandes de subventions seront, comme chaque année à faire à la rentrée. Pour ce faire il faudrait demander des études de faisabilité à l'ATEC.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de demander des estimations pour les allées du cimetière, du mobilier urbain et l'aménagement de la mare.

- **Questions diverses** :

Auberge : achat du matériel : Mr Carasco a donc quitté les lieux le 1<sup>er</sup> juin. Un état des lieux a été dressé par Maître Miura le 4, Mr Carasco a proposé le matériel acquis par la SAS le Blanzac à la mairie. Il nous avait dit avoir acheté pour 14 000 € de matériel, et souhaitait le revendre 9 000. Par la suite, nous avons échangé par mail, puis avons eu des copies de factures mardi dernier pour un montant total d'environ 10 800 € TTC, soit 9000 € HT. Après examen il s'avère que nous avons trouvé pour environ 8000 € de matériel, le reste étant des fournitures.

Compte tenu que nous n'avons à l'heure actuelle pas de candidat, et que le matériel ne conviendra pas nécessairement au repreneur, et après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de proposer à Mr Carasco le rachat de matériel tels que le grill, les bacs gastro, la télévision...

Travaux Vieux-Pont : Trois entreprises ont répondu à la consultation pour ces travaux. La commission s'est réunie avant cette séance, mais l'ATEC doit examiner la valeur de ces offres. Sur les trois offres, deux sont inférieures au montant estimatif.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la maire à signer le marché avec l'entreprise la moins disante, retenue par l'ATEC.

Virements au budget assainissement : Le budget assainissement nécessite une augmentation du montant de l'apport de trésorerie par le budget principal afin de faire face aux dépenses notamment celles concernant les emprunts. Cette avance sera remboursable par le budget assainissement.

Il s'avère par ailleurs nécessaire de faire un virement de 5 000€ du budget principal vers le budget assainissement afin de combler le déficit de celui-ci. La dépense se fera au compte 6521 et la recette au 774. Il y a lieu de faire une décision modificative, aucun crédit n'ayant été inscrit au 6521. L'opération sera la suivante :

|  |   |          |
|--|---|----------|
| - 65737 (autres établissements publics locaux) | : | - 10 479 |
| - 6521 (déficit budgets annexes)               | : | + 10 479 |

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer ces virements du budget principal vers le budget assainissement.

Cantine et date pour commission sociale : Une remarque suite au dernier conseil nécessite de réfléchir à certaines choses, notamment à la tarification de la cantine de Bellac.

Après délibérations, le conseil décide à 2 voix pour, 5 contre et 2 abstentions de ne pas signer la convention avec la commune de Bellac, mais décide à 7 voix pour et 2 contre d'apporter une aide du montant correspondant au surcoût aux familles qui en feront la demande. Une information sera faite auprès des familles.

Repas communal, Noël des enfants : Le repas des aînés qui se tenait traditionnellement en janvier connaît une participation en baisse chaque année. D'autre part, les personnes ne pouvant pas participer ne reçoivent le colis qu'après le repas, ce qui est tard. Le conseil municipal propose donc d'avancer le repas en décembre. Pour cette année la date est fixée au 1<sup>er</sup> décembre.

Concernant le Noël des enfants, compte tenu de la faible participation des familles (plus de la moitié ne viennent pas chercher leur cadeau), il est décidé de ne maintenir que la séance de cinéma et le goûter, mais de faire cette animation avant les vacances scolaires. Pour cette année la date est fixée au 14 décembre.

Infos com com : Lors du dernier conseil communautaire divers sujets étaient à l'ordre du jour, dont le financement des ordures ménagères. Sur notre ex com com, nous étions assujettis à la TEOM (taxe), alors que les 2 autres com com avaient la REOM (redevance). Après 2 réunions des maires sur ce sujet et un vote à bulletin secret, la redevance a été retenue par 34 voix contre 29. Outre le fait que les familles devront payer davantage, car la redevance est calculée à la personne, il sera nécessaire de tenir un listing des habitants de chaque foyer...

Travaux : Les travaux de voirie du SYGESBEM ont débuté début juin sur la route des Boines. La Colas est également intervenue sur la route de Masfrant en effectuant un hydro curage très haute pression, ce qui a permis d'éliminer le ressuage. Ces 2 routes vont recevoir un enduit bicouche, avec un cloutage pour la seconde.

Concernant l'extension du hangar communal, nous attendons éternellement l'entreprise Abaux.

Pour l'aire de jeux, la livraison devrait intervenir fin juillet. Reste la problématique de l'installation en période de congés. Le matériel retenu a finalement été le premier choisi malgré la surface nécessaire à son implantation (50m<sup>2</sup>). Coût des jeux : 8 360 € HT, soit 10 032 € TTC

Les tapis aux normes handicapés sont aussi commandés pour la mairie et la salle. Coût : 2 556 € TTC

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au lundi 23 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 h 05.